

Mise en place d'un comité d'éthique institutionnel.

Setting up an institutional ethics committee.

Par René-Lucien SEYNAVE⁽¹⁾
(communication présentée le 6 mars 2003)

RÉSUMÉ

En quatre années, le comité d'éthique en matière d'expérimentation sur animaux est devenu opérationnel à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. Les raisons de sa création et les objectifs sont exposés. L'auteur souligne que les axes de la démarche ont été l'amélioration, dans leur intérêt des conditions d'utilisation des animaux quand elle est indispensable mais aussi le soutien du travail des chercheurs et des techniciens. Une avancée pragmatique fondée sur le temps a permis d'associer étroitement ces derniers à la préoccupation de protection animale. Les méthodes du Comité sont exposées (avis, recommandations sur les thématiques et les protocoles de recherche). La définition de procédures standardisées et la création d'une banque de données sont mises en chantier. Un chercheur exprime sa vision de la mise en place.

Mots-clés : animal, expérimentation, éthique, comité, institution.

SUMMARY

It has taken four years for the animal experimentation ethics committee to become operational at the Institute for Radiological Protection and Nuclear Safety. The present article describes the reasons why the committee was created, as well as its objectives. The author explains that the guiding principles are aimed at improving the conditions of use of these animals, when experimentation is absolutely necessary, as well as supporting the work of researchers and technicians. The progressive and pragmatic approach was based on a close collaboration with research staff on animal protection issues. The methods of the Committee are described (advice, recommendations on research themes and protocols). Standardized procedures and a database are currently being set up. A researcher puts forward his own point of view.

Key words : animal, experimentation, ethics, committee, institution.

Notes

(1) Ancien Président du Comité d'éthique de l'I.R.S.N.

Adresse personnelle : 133, rue Anne-Marie Javvouhey 59274 Marquillies.

*Le temps, ce que l'on fait sans lui,
il ne le respecte pas.*

En 1997, les responsables de l'I.P.S.N.⁽²⁾ devenu depuis l'I.R.S.N.⁽³⁾, les chercheurs, le vétérinaire chargé de la surveillance de l'animalerie ressentait à des titres divers le besoin de s'appuyer sur un comité chargé de suivre l'expérimentation sur animaux.

La mission de l'I.R.S.N. est de rechercher, à l'avance, outre des indicateurs de dose reçue et d'atteinte tissulaire, les moyens de protéger, soigner, si possible guérir les personnes qui auraient reçu des doses toxiques de radiations. De plus, l'utilisation thérapeutique des radiations présente des effets secondaires qui sont à réduire et si possible à éliminer. Or les atteintes ne sont jamais limitées à l'organe ou à la zone nécessitant le traitement, ce qui implique que des recherches sur cellules ou sur tissus finissent par n'être plus pertinentes. Les troubles généraux doivent être examinés autant que les lésions locales. Dans ce contexte, le recours à l'expérimentation animale est inévitable.

• CRÉATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le pragmatisme a inspiré la création du Comité de l'I.P.S.N., dès ses toutes premières origines. Un avant projet de règlement du Comité a été établi. Les lourdes responsabilités de l'I.P.S.N. ne sauraient le subordonner aux seules vues d'un Comité d'Éthique intransigeant. Dès lors que la volonté de la direction était de progresser dans la protection animale, il fallait créer un terrain compatible où les contraintes seraient assumées et les contradictions dépassées.

Le choix des premiers membres n'était pas simple, car il ne devait être ni directif (si les personnes de Comité sont les reflets soumis de la hiérarchie, ils ne lui sont d'aucune utilité), ni marqué par une passion intraitable (sinon, leurs réactions aboutiraient à créer un climat délétère et à abolir ou du moins à ralentir toute activité de recherche).

L'avantage majeur à ce point de départ a été que des chercheurs ressentait une préoccupation réelle de la souffrance animale. Ils étaient prêts à participer à l'aventure. Une inconnue redoutable s'ouvrait devant eux en effet. N'allait-on pas remettre en cause toutes leurs méthodes, entraver tout leur travail ? Finalement, ne se trouveraient-ils pas en butte à leurs collègues, qui les accuseraient d'arrière-pensées, en tous cas, de gêner l'avancée de leurs recherches, ce sur quoi finalement ils sont jugés ?

Il fallait aussi répartir la composition du Comité entre les membres issus de la structure interne et les personnalités extérieures. Comment recruter ces dernières ? Comment les

choisir si l'on voulait avoir des personnes assez libres et assez sages pour exercer leur rôle sans se rendre indésirables, ni par les chercheurs, ni par la hiérarchie. Inévitablement et comme toujours en ces circonstances, les choix ont porté sur des personnes connues, ingénieurs spécialisés en énergie atomique ou en sécurité, vétérinaires de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, de préférence montrant par leurs travaux un intérêt pour la protection des animaux.

Les premières réunions eurent lieu en 1998. Ce n'est qu'à la troisième, le 11 février 1999, que sera adopté le règlement du Comité.

Une des premières questions évoquées fut la présence ou non aux réunions des représentants du Département, le D.P.H.D.⁽⁴⁾ et des Services, la S.A.R.A.M.⁽⁵⁾ et le S.D.O.S.⁽⁶⁾ qui sont à l'origine de la création du Comité et qui sont concernés par l'expérimentation sur animaux. La réserve et la prudence existaient de part et d'autre. Qu'allait être, et faire, ce comité nouveau ? La présence des chefs de laboratoire n'allait-elle pas entraîner une pression intolérable sur le Comité lui-même ? Dans un souci majeur de confiance, le Comité décida d'admettre à ses réunions les représentants de la hiérarchie qui souhaiteraient y assister. L'apport de leurs préoccupations, l'éclairage de leur compétence étaient regardés comme de nature à permettre un meilleur exercice des missions du Comité. Ils n'auraient pas voix délibérative, mais les questions n'ont, dans les faits, jamais été traitées en termes majoritaires.

• LE STATUT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Les missions

La mission fondamentale s'oriente sur deux axes :

- améliorer, dans leur intérêt, les conditions d'utilisation des animaux
- soutenir le travail des chercheurs.

Dès sa création, le Comité d'Éthique entendait n'être pas un frein à la recherche et mener de front les deux volontés, d'assurer un travail indispensable impliquant une expérimentation sur animaux et de limiter leur souffrance.

Aussi était-il prévu

- l'examen des animaleries par lecture des comptes-rendus et visites sur place
- l'examen des protocoles expérimentaux.

La méthode, inspirée des recommandations du GRICE⁽⁷⁾ (sous-commission du GIRCOR⁽⁸⁾) se baserait sur

Notes

(2) Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire.

(3) Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

(4) Département de Protection de la santé de l'Homme et de Dosimétrie.

(5) Section Autonome de Radiobiologie Appliquée à la Médecine

(6) Service de Dosimétrie

- l'examen de la justification du recours à l'expérimentation animale ;
- la limitation du nombre d'animaux ;
- la vérification des moyens mis en œuvre pour limiter le stress et la douleur.

La composition du Comité

A la création, il était prévu huit membres permanents, plus un Secrétaire Général membre de droit, le vétérinaire responsable de l'animalerie. Quatre membres devraient être des personnalités extérieures, ce qui montre bien que le principe de Comité est celui d'un organe propre à l'I.R.S.N./D.P.H.D., lequel recourt à des compétences et sensibilités externes. Le nombre a été porté à 12 membres dont six personnalités externes, par décision du Comité, en date du 15 juin 2000.

Les membres du Comité sont nommés pour 4 ans, avec renouvellement tous les deux ans par moitié, afin d'éviter les deux écueils de la discontinuité et de la routine. Une fois le Comité mis en place, c'est le Président qui en nomme les membres.

Aucune indication de procédure n'est donnée. La pratique des deux premiers renouvellements a été marquée par une volonté d'ouverture :

- rechercher des candidats motivés en interne, tâche délicate;
- soumettre le choix à l'appréciation du Comité;
- consulter la Direction avant toute nomination de personnalités externes;
- veiller, parmi les membres issus de l'I.R.S.N. à un équilibre entre les chercheurs et les techniciens

Sur les quatre premiers membres externes, un accord a eu lieu entre deux membres qui reprenaient un mandat de quatre ans et deux autres, qui achèveraient leur premier mandat sans renouvellement en raison de leur âge.

Le Président a la faculté d'inviter des membres occasionnels en fonction de l'apport qu'ils peuvent accorder aux chercheurs ou au Comité.

La saisine du Comité

En principe, c'est vers le Président que sont dirigées les questions soumises au Comité d'Éthique, de la part de la hiérarchie, du Conseil Scientifique lui-même et évidemment des chercheurs. Le Comité peut aussi s'auto-saisir sur toute question compatible avec ses missions. Le Président a la maîtrise de l'ordre du jour des réunions. Dans la pratique, le rôle du vétérinaire, Secrétaire Général, la confiance qu'il a su créer avec certains chercheurs lui ont conféré une fonction préparatoire des ordres du jour, en matière de présentation des demandes.

Notes

(7) Groupe de Réflexion Interprofessionnel sur les Comités d'Éthique

(8) Groupe Interprofessionnel de Réflexion et de Communication sur la Recherche

Aucune demande officielle provenant de la hiérarchie de l'I.P.S.N. n'a été présentée en cours des quatre premières années. Cela ne marque nullement un désintérêt, comme le prouve la présence de plus en plus soutenue du Chef de la S.A.R.A.M., mais au contraire une volonté de laisser le Comité d'Éthique conduire sa propre démarche.

Le fonctionnement

Le Comité se réunit 3 fois par an, en février, juin et octobre. Il prend connaissance au cours de cette dernière réunion de l'année, du compte-rendu annuel sur le fonctionnement de l'animalerie, du transport des animaux et des installations d'expérimentation. Il arrête le bilan d'activité du Comité.

Concernant les protocoles qui lui sont soumis, il s'exprime par des avis qui doivent être motivés. En principe, ces avis étaient prévus « favorables » ou « défavorables ». La pratique les a beaucoup plus orientés vers des recommandations et des demandes de modifications ou de compléments d'information.

La déontologie

Cet article du règlement a été jugé fondamental dès la création du Comité, en raison même de son double rôle : être utile à l'I.R.S.N. et à ses missions, soutenir l'intérêt des animaux. L'un et l'autre appellent une totale liberté de parole et une parfaite indépendance de jugement du Comité.

Une telle liberté a son prix : celui du secret vis-à-vis de l'extérieur, ce qui va de soi, mais aussi vis-à-vis de l'intérieur, concernant les appréciations en matière de protection animale, de choix stratégiques ou de protocoles. Le chercheur doit savoir qu'il sera le seul, avec son chef de laboratoire évidemment, à recevoir les observations. Tout a été fait pour éviter que les remarques, les critiques émanant du Comité d'Éthique ne puissent être ressenties comme des jugements sur le travail propre des chercheurs.

En la matière, le rôle du Président est essentiel : il est garant de l'indépendance et de la discipline du Comité.

• LA RÉALITÉ DES QUATRE ANNÉES

Positions du début

La mise en place du Comité a eu lieu le 20 avril 1998. La première séance s'est tenue sous la présidence du Chef du Département (D.P.H.D.), qui cèdera ensuite la présidence à la personne élue par le Comité. Cette séance fut suivie d'une visite de l'animalerie. Le nombre d'animaux utilisés est de l'ordre de 2 500 rats, 1 000 à 2 000 souris par an et la présence, en animaux sous expérience et en animaux témoins, de 20 à 25 primates (*Macaca fascicularis* : cynomologus).

Au cours de cette première séance, les principes suivants furent retenus :

- le Comité veillera à pousser le chercheur à la réflexion sans le gêner dans sa créativité ;

- le Comité d’Ethique n’empiètera pas sur le Comité Scientifique, ni sur la Direction de l’I.R.S.N. qui reste maîtresse de ses décisions stratégiques ;

- cette séparation n’exclut pas que le Comité prenne connaissance de ces perspectives et présente ses observations sur le nombre d’animaux soumis à expérimentation par exemple, jouant ainsi un rôle simplement incitatif, en aucun cas décisionnel ;

- les chercheurs devront sentir quel intérêt présente pour eux, la présence du Comité, qui leur offre une garantie morale, et la sécurité de pouvoir publier leurs travaux notamment dans les revues anglo-saxonnes qui exigent que leurs protocoles aient été soumis à un Comité d’Ethique.

Dès la deuxième séance, tenue en octobre 1998, il est présenté, à titre expérimental, un premier protocole dont le Comité débat, après un échange avec la chercheuse qui a bien voulu se prêter à l’exercice. Il résulte que :

- les délibérations du Comité auront lieu en l’absence de la personne qui a présenté le protocole ;

- le choix de l’espèce animale répond à des critères objectifs (physiologie de l’espèce, nature de l’expérience), intermédiaires (facilité de travailler, probabilité d’obtenir des résultats pertinents) et subjectifs (perception de l’animal par l’opérateur) ;

- sans méconnaître la souffrance des porcins, des ovins, quand ils sont utilisés, et surtout des rongeurs, auxquels il est fait largement recours, la question des primates est apparue d’emblée comme très sensible, tant de façon positive que négative : la proximité de l’homme les impose parfois, les rapports du chercheur avec ces animaux le poussant à en utiliser un minimum. Ainsi se pose la question de la priorité à accorder aux différentes espèces dans les préoccupations en matière d’expérimentation animale ;

- les modèles expérimentaux sont choisis en fonction de la recherche entreprise, de leur coût, de l’efficacité, mais un nouveau paramètre va être introduit : l’éthique. Chacun devra assumer la cohérence profonde et réelle entre efficacité, économie et éthique ;

- il existe deux grandes catégories de recherches : celles qui ont des visées de pure connaissance et celles qui ont des visées d’application, avec des chevauchements entre ces deux catégories. Une recherche d’application peut poser des problèmes fondamentaux qu’il faudra bien résoudre. L’évaluation des bénéfices à attendre est plus difficile dans le cadre des recherches à visée cognitive. Quels critères doivent être pris en considération pour évaluer l’intérêt de recherches fondamentales, impliquant des expérimentations parfois lourdes sur l’animal, alors même qu’on ne peut prévoir les utilisations pratiques à en attendre et donc affirmer qu’il n’y en aura pas ?

D’apparence purement abstraite et philosophique, l’activité du Comité à ses débuts est loin d’être futile. Ses travaux

se consacraient alors à définir une stratégie de long terme qui n’allait pas de soi. Ils élaboraient aussi une indispensable adaptation au milieu spécifique de l’IRSN. Personne ne saurait affirmer que cette démarche était consciente et planifiée. C’est cependant cette « sage lenteur » qui s’est révélée positive, permettant à un nombre croissant de membres de l’Institut, de prendre en charge, de façon coordonnée avec le Comité d’Ethique le souci du sort des animaux.

Avis du Comité sur les protocoles expérimentaux

Mise au point

Ce n’est qu’à la cinquième réunion du Comité d’Ethique qu’un premier protocole sera soumis pour avis. Chaque avis comporte, outre des repères de classement, référence numéro, date, nom du demandeur, service concerné, intitulé du protocole et la mention confidentiel, un résumé du protocole, une motivation sous forme de considérants. Ces derniers sont de deux types : les uns justifient l’avis relatif au choix de l’espèce, au nombre d’animaux, aux produits utilisés et aux interventions pratiques, les autres sont « négatifs », remarques, objections d’ordre technique, mais uniquement sous l’angle des missions du Comité.

La réponse définitive est donnée en conclusion dans un encadré. Le document, signé du Secrétaire Général et du Président, est adressé au demandeur, à sa hiérarchie et à tous les membres du Comité.

Evolution : “protocoles” et “thématiques”

Le décalage des réponses

Malgré l’accélération des protocoles examinés, il est apparu que le Comité d’Ethique ne parvenait pas à mettre à jour tous les protocoles, quelques uns en cours, pour lesquels les chercheurs avaient besoin d’un avis. De plus, certains protocoles préparaient une expérimentation future, alors que d’autres étaient des répétitions avec variante ou la déclinaison de projets plus vastes et plus complets.

Pour imposer la préséance des avis sur la mise en œuvre des protocoles, il fallait qu’ils puissent être rendus plus rapidement. Les chercheurs placés devant un problème incident ne peuvent arrêter leurs travaux trois ou quatre mois. Différentes solutions ont été recherchées. Certaines d’apparence palliative se sont révélées utiles en ce qu’elles obligeaient le chercheur à s’en remettre au Comité. Dans ce cas, le protocole et les raisons de l’urgence étaient présentés au Président, qui autorisait ou soumettait le cas à un membre du comité et donnait une réponse sous huitaine. Le Comité était informé et rendait un avis de type normal, après avoir entendu le chercheur lors de sa plus prochaine réunion.

Evidemment, des observations pourraient alors être faites au chercheur sur les moyens qu’il aurait pu déployer pour éviter cette situation d’urgence. Le filtre du Secrétaire Général et du Président ont jusqu’alors évité ce cas.

La distinction entre « protocoles » et « thématiques »

En accord avec les responsables scientifiques de

l'I.R.S.N., une solution a été trouvée. On a constaté que tous les protocoles se regroupaient en une bonne douzaine de ce qu'on a appelé, faute d'avoir trouvé un meilleur terme, des « thématiques ». Il s'agit de démarches de recherche ayant une perspective large mais précise, qui fera ensuite l'objet d'une succession de protocoles expérimentaux. Les thématiques peuvent déjà faire l'objet d'avis sur l'opportunité d'expérimenter sur animaux et donc la justification des modèles animaux, le nombre total d'animaux qui seraient concernés, la façon de décliner les protocoles.

L'idée était dès lors de passer au crible tous ces thèmes de recherche, au point que par la suite, les protocoles puissent s'y référer. Une ligne a été ajoutée aux demandes présentées et aux avis rappelant la thématique de référence, quand elle a été présentée et approuvée. Le comité peut ainsi juger s'il a été tenu compte de ses recommandations.

La vérification du suivi

Le vétérinaire, chargé des animaleries, membre de droit du comité en tant que Secrétaire Général, est tout désigné pour constater que les recommandations du Comité sont réellement appliquées. Dans le climat de confiance et d'échanges qui n'a cessé d'être l'esprit du Comité, cela ne pouvait se faire à la manière d'un contrôle. La vérification du suivi devait être une démarche de réel partenariat : convaincre et non pas contraindre. Au demeurant, la chose s'est avérée d'autant plus aisée que peu à peu le rôle du Comité a été compris et accepté. Reste qu'un membre du Comité d'Ethique suit les protocoles et les thématiques, restant en liaison avec le responsable de la recherche considérée.

Résultats

En quatre années, des avis concernant 8 thématiques et 20 protocoles ont été émis par le Comité. Aucun avis défavorable n'a été prononcé, mais très rares ont été ceux qui n'ont pas fait l'objet de réserves ou de recommandations. L'efficacité du Comité d'Ethique ne se juge pas au taux d'acceptation et de refus, mais à la réduction réelle de nombre des animaux en cause, du niveau de leur souffrance et des moyens mis en œuvre pour la réduire quand elle est inévitable et y mettre un terme si cela s'avère inéluctable.

L'euthanasie a été longuement discutée, au double plan de ne pas compromettre un travail en cours, rendant inutile la peine des animaux déjà utilisés, et du coût d'un travail interrompu. Cette question a été abordée sans passion et d'une façon concrète. Les chercheurs étaient déjà soucieux de ne pas prolonger sans raison la vie des animaux.

Présentation des dossiers

S'inspirant de modèles de dossiers d'autres Comités, mais en les adaptant à la réalité de l'I.R.S.N., des dossiers types ont été élaborés, expérimentés, modifiés et sont entrés en vigueur, après consultation des chercheurs. Ils permettent de gagner du temps dans l'examen et la présentation des protocoles et des thématiques, mais gardent une certaine liberté aux observations personnelles des chercheurs.

Le dossier retenu comporte 12 chapitres : type de dossier : mise au point de techniques, nouveau protocole, avenant à un protocole précédent ; thématique; investigation; niveau d'agression ; investigateur ; résumé de l'expérimentation; présentation du protocole(chapitre détaillé comportant la justification de l'espèce, le nombre d'animaux, leurs caractéristiques, la description synthétique des étapes...); analyse des causes d'inconfort et de stress avec les moyens d'y remédier ; analyse des causes de douleur et des moyens prévus pour y remédier ; informations concernant le personnel extérieur envisagé, les locaux, les transports d'animaux ; liste des personnels impliqués (propres à l'Institut et collaborateurs) ; fonction dans l'étude, qualifications, autorisations à expérimenter ; coordonnées du responsable.

Ce dossier est complété par une justification scientifique de la recherche entreprise et signé par le demandeur et la personne autorisée à expérimenter si elle est différente.

Il faut souligner que dans cette affaire, comme dans toutes les mises en place du Comité d'Ethique de l'I.R.S.N., le document ne résulte pas d'une décision verticale, mais d'une succession d'échanges avec les chercheurs, puis d'un essai « en vraie grandeur ».

• LES PROJETS

Ils ont tous pour but de faciliter le travail des chercheurs tout en garantissant la mission du Comité.

Procédures standardisées

Un programme de procédures standardisées est engagé. Il suffira ensuite de préciser dans le dossier de demande pour un protocole ou une thématique que la procédure sera celle qui a été adoptée par le Comité. Il est prévu que ces procédures devront être revues régulièrement pour tenir compte des progrès réalisés en matière de prélèvements, de techniques d'analyse, de traitement de la douleur et des détriments.

Création d'une banque de données

Il est aussi trop souvent apparu qu'un certain nombre d'animaux, utilisés comme témoins, ne servaient qu'à fournir des normes, relatives à des circonstances données, qu'elles soient chiffrables ou purement cliniques. Certaines sont générales, relatives à l'espèce animale. Elles figurent souvent dans des publications et peuvent être trouvées dans la bibliographie. Mais d'autres sont relatives par exemple aux détriments et aux perturbations provoquées par des irradiations locales ou générales. Il serait anormal qu'elles ne soient pas rassemblées pour informer les chercheurs de l'I.R.S.N. qui entreprennent de nouveaux travaux. Cela évitera de refaire des expériences, sauf à en justifier avec rigueur.

Nombre d'animaux mis en expérimentation

L'application de méthodes statistiques fines et la vision aussi lointaine que possible en dépit des inévitables aléas de la recherche, montrent en effet que la mise en expérience d'un trop petit nombre d'animaux en pré programme peut

conduire à développer un programme plus large inutilement. Mieux vaut plus d'animaux dans une première phase, conduisant à des orientations pertinentes qu'un trop petit nombre dont les résultats n'apporteraient aucune information, mais n'en inciteraient pas moins à entreprendre des essais non pertinents sur un nombre élevé d'animaux.

• LA MISE EN PLACE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE VUE PAR UN CHERCHEUR

La mise en place du comité d'éthique de l'IRSN a été faite essentiellement avec le vétérinaire du service et un nombre restreint de personnes du DPHD, créant ainsi une certaine discrétion autour des travaux de préparation du comité. En première approche, ce comité d'éthique pouvait apparaître pour les chercheurs comme une structure restrictive, susceptible de freiner les travaux de recherche sur les modèles animaux, voire même de les arrêter. D'un autre côté, les travaux de recherche en physiopathologie des irradiations complexes qui sont menées à la SARAM nécessitent le recours aux modèles animaux.

C'est la première présentation d'un protocole, portant sur une expérimentation sur primate non-humain, qui a permis d'éclaircir cette situation. Cette première présentation a mis en avant la nécessité que ce soit le chercheur, au contact direct des animaux en expérience, qui présente le protocole soumis à l'avis du comité d'éthique. Ceci instaure un dialogue, qui permet d'éclaircir les différents aspects du protocole, et également de ne pas esquiver les questions relatives à l'éthique et à la douleur en expérimentation animale. D'autre part, la présentation du protocole par le chercheur lui-même l'oblige à s'interroger sur la façon de réaliser l'expérience, les méthodes utilisées, et les moyens d'améliorer la situation de l'animal. En absence de comité d'éthique, et en absence d'obligation de présentation des protocoles, cette réflexion est finalement laissée au libre choix de chacun, réflexion que peu de personnes mèneraient par elles-mêmes, en particulier par un mécanisme psychologique d'autoprotection contre la souffrance induite chez les animaux.

L'évolution des réflexions du comité, mais également le statut particulier des primates non-humains en expérimentation animale ont amené le comité d'éthique à proposer le suivi des expériences sur primates par un membre du comité d'éthique ayant une grande expérience des primates. Là encore, comme signalé à plusieurs reprises, c'est la confiance établie entre le chercheur et le comité d'éthique qui a facilité le progrès. Ceci a permis non seulement de vérifier que les recommandations du comité étaient bien prises en compte, mais aussi d'apporter des améliorations notables dans les protocoles expérimentaux, notamment en termes de détermination des critères d'arrêt de l'expérience.

Finalement, c'est bien l'esprit d'ouverture du comité d'éthique, la confiance qu'il a su générer avec les chercheurs, la compréhension des conditions techniques et scientifiques de la réalisation des expériences, et sa composition multidisciplinaire (biologistes, radio protectionnistes, vétérinaires, personnalités de la société civile) qui ont permis une évolution de la prise en compte de l'éthique en expérimentation animale par les chercheurs du DPHD.

• CONCLUSION

Par une démarche lente et progressive, le Comité d'Éthique, en quatre années, a sensibilisé les chercheurs, non à la souffrance car ils l'étaient déjà, mais à se poser les questions susceptibles d'améliorer la situation, dans leur intérêt autant que dans celui des animaux. Au lieu de refouler la souffrance dont leurs recherches étaient redevables aux bêtes, ils peuvent regarder lucidement la situation. Ils s'efforcent, avec l'aide du Comité d'Éthique de maîtriser les inévitables détriements que les êtres sensibles supportent. Du point de vue de leurs travaux, ils vivent avec la garantie que leurs publications ne pourront être refusées, au prétexte que l'éthique de l'expérimentation sur animaux n'aurait pas été respectée.

Les animaux ont un sort, non pas amélioré car ceux qui peinent, auront toujours peiné, mais plus favorable. On peut affirmer que tout est fait, patiemment, sérieusement, sans passion mais avec efficacité en vue de l'allègement de la souffrance animale, en nombre, en intensité et en durée.

L'état d'esprit s'est mis en place grâce à trois éléments fondamentaux.

- Le Comité d'Éthique est un lieu d'échanges essentiel pour les techniciens et les chercheurs. Aussi sa proximité par rapport aux chercheurs s'est avérée nécessaire, tant du point de vue géographique que psychologique.

- Le respect réciproque entre les chercheurs et le Comité, ceux-là ne se présentant pas en sujets et celui-ci n'exerçant à aucun prix une domination.

- L'attention d'abord prudente, ce qui est normal, et de plus en plus coopérative de la hiérarchie de l'I.R.S.N., partageant ces préoccupations de protection animale tout en étant soucieuse de sa mission de Santé Publique.

C'est pourquoi, même si des contacts entre les deux sont inévitables, le Comité a tenu à ne pas s'immiscer dans la démarche scientifique, laissant, par principe, les avis une fois émis, aux responsables de l'I.R.S.N. les décisions qui leur reviennent.

De toute façon, comme le dit le Professeur Jean BERNARD : *“Une expérimentation qui n'est pas scientifiquement sérieuse ne peut pas être moralement justifiable”*.